



CONSIGNES CONCERNANT LA SAISON 2022-2023

Certaines des règles d'hygiène observées la saison dernière restent de mise, à savoir :

- 1) **Avant chaque entraînement** il est nécessaire de venir au dojo après s'être douché et avoir été aux toilettes. De la même manière le judogi est propre et vient tout juste d'être lavé.
- 2) **On peut venir déjà habillé et en judogi** - surtout quand on est encore jeune voir très jeune - (que l'on a passé sous une veste de survêtement), et **on a** un sac personnel dans lequel on aura **un flacon de gel hydroalcoolique** et **une gourde personnelle**, si nécessaire à son nom.
- 3) **On arrive 5 minutes avant la séance et on s'arrête dans le hall d'entrée** (ensuite seuls les judokas pourront aller plus loin. Un seul accompagnant pour les mineurs). **Aucun retard ne pourra plus être toléré.**
- 4) Ensuite, **on se rend dans le dojo, on va aux vestiaires si nécessaire et on dépose au bord du tatami ses affaires personnelles à l'endroit indiqué.** Puis on se nettoie les mains et les pieds avec un peu de gel avant de monter sur le tapis.
- 5) **À la fin de la séance**, on se nettoie de nouveau les pieds et les mains avec un peu de gel, puis on récupère ses affaires personnelles.
- 6) **Les accompagnateurs ne restent pas dans le dojo, ils récupèrent les judokas à l'entrée** et veillent à ce qu'ils reprennent une douche une fois rentrés à la maison.

Le club se garde le droit de refuser l'accès à toute personne ne présentant pas les garanties d'hygiène énoncées ci-dessus.

JUDO : COMPLEXE DES TOMBELLES (2022-2023)

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	Mardi de 18h à 19h	mercredi 16 à 16h45		Vendredi de 17h15 à 18h15	samedi après-midi :
	Entraînement des jeunes né(e)s en 2014 déjà judoka, 2013, 2012 et 2011 débutants	Babys pour ceux et celles né(e)s en 2017 et 2018		Entraînement des jeunes né(e)s en 2014 débutants, 2015 et 2016	apprentissage technique
	Mardi de 19h15 à 20h30	le mercredi 17h à 18h		Vendredi de 18h30 à 19h30	kata
	ceux et celles nés à partir de 2011 déjà confirmés et avant	Entraînement des jeunes né(e)s en 2014 débutants, 2015 et 2016		Entraînement des jeunes né(e)s en 2014 déjà judoka, 2013, 2012 et 2011 débutants	passages de grades
				Vendredi de 19h30 à 21h	
				Entraînements de tous ceux et celles nés à partir de 2011 déjà confirmés et avant	

TAÏSO AU DOJO DU LYCÉE CARNOT (2022-2023)

Jeudi de 18h30 à 19h30

Le dossier d'inscription pourra être retiré au dojo des Tombelles (hall d'accueil) ou téléchargé sur le site (www.judoclubbruaysien.fr). Il sera déposé complet pour vérification lors d'une des permanences qui se tiendront :

Vendredi 9, 16, 23 et 30/09 de 18h30 à 19h30

Le judoka pourra monter sur le tatami une fois le dossier complet déposé et vérifié. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en charge.

Les cours démarreront le vendredi 09/09

Certificat médical :

Pour les mineurs :

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du JUDO y compris en compétition lors de la première prise de licence. Ce certificat sera valable 3 ans sous réserve de présentation du questionnaire santé et de l'attestation QS sport mineur signés d'un responsable légal.

Pour les majeurs :

Il est demandé un certificat d'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée lors de la première prise de licence ou à 18 ans et à partir de 30 ans et tous les 5 ans (à 30 ans, à 35 ans, à 40 ans ...).

Dans l'intervalle, il sera demandé tous les ans la présentation d'un QMA (questionnaire médical annuel) et de l'attestation qui s'y réfère.

Le demandeur devra avoir l'âge requis lors de la saison sportive pour laquelle il demande sa licence. (ex : avoir 18 ans le 31 août).

En cas de possession d'un passeport sportif merci de faire inscrire le certificat sur la page consacrée à cet effet.

Pour le paiement : Conscients de l'incertitude pesant encore sur l'évolution de la crise sanitaire, nous avons décidé de conserver la stratégie mise en place la saison dernière. Il vous est demandé de payer le montant de la cotisation-licence 2022/2023 **en trois fois**. Les 3 chèques seront déposés à l'inscription puis débités – ou pas – en fonction de la poursuite ou pas de nos activités (**Attention** : *seul un arrêt obligatoire émanant des autorités compétentes de nos activités pourra conduire à la suspension du paiement !*). Les dates de retrait seront : 1^{er} paiement septembre 2022, 2^e paiement novembre 2022, 3^e paiement février 2023.

Les modalités de paiements sont : chèques (ordre : judo club bruaysien), bons CAF, espèces, aides ministérielles pass'sport de 50 euros, le pass'62 pour les élèves de 6e et 5e.

Autorisation parentale (à rendre datée et signée)

Nom du judoka :

- > En cas d'accident, nous Parents, autorisons les responsables du Judo-Club à faire hospitaliser notre enfant afin que les interventions jugées nécessaires par le corps médical soient réalisées, y compris chirurgicales avec pratique (si nécessaire) de l'anesthésie générale.
- > Certifions avoir pris connaissance et accepté les informations suivantes et précédentes, ainsi que le règlement intérieur porté à notre connaissance. Par ailleurs, nous notons que :
- > Le Judo-Club se dégage de toute responsabilité concernant les accidents survenus hors du tapis d'entraînement.
- > La licence assurance ne donne pas droit à une indemnité journalière en cas d'arrêt de travail dû à un accident survenu au cours de l'entraînement ou de compétition (pour ce faire un complément d'assurance doit être pris cf. informations sur formulaire FFJDA)

Droit à l'image : rayer la mention inutile

- 1) j'autorise ou je n'autorise pas que mon image ou celle de mon enfant soit transmise à la fédération lors de l'établissement de sa licence. J'ai en effet été informé(e) que transmise elle serait visible sur le site de la fédération (FFJudo.com) et que le club pourra l'afficher sur son site dont l'adresse pour le moment est: <http://www.judoclubbruaysien.fr>
- 2) j'autorise ou je n'autorise pas que les photos prises par un membre du club lors d'événement où j'apparais puissent être publiées sur le site du club : <http://www.judoclubbruaysien.fr>

À Bruay-la-Buissière Le

Nom et Prénom :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Réservé à l'administration Retour des documents (merci de ne rien inscrire) :

- formulaire FFJDA rempli, daté et signé : oui non
- certificat médical : *passport ou papier libre ou attestation QS signée*
- mode de paiement : *chèque (nombre : montant(s) :)*

espèces

bons CAF

pass'sport 50E

pass'62

Cotisation due :

	Judo	Babys et école de judo	Taïso
1 ^{er} membre du foyer	50 + 30+29	50+20+14	45+11
2e membre du foyer	50+20+14	45+14	45 +6
À partir du 3e membre du foyer	41	41	41
Ceinture Noire et encadrement	40 + 11		

Un dossier complet compte :

1. la page 3 de ce document
2. le formulaire 2022 2023 dûment complété
3. (sur papier libre ou passeport judo pour les détenteurs) le certificat médical avec mention apte à la compétition pour tout nouveau ou nouvelle ou attestation pour tout renouvellement avec CM datant de – de 3 ans
4. le paiement